

DÉLIBÉRATION N°2024-05

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié par l'arrêté du 26 Août 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2021-13 portant nomination de Madame Karine Weiss et Madame Sophie Sauvagnargues en qualités respectives de directrice et de directrice adjointe de l'Ecole Doctorale n° 583 Risques et Société ;

Vu l'arrêté n° 2022-23 portant nomination de Madame Aurélia Bonny-DANDRIEUX en qualité de directrice adjointe de l'Ecole Doctorale n° 583 Risques et Société modifié par l'arrêté ;

Vu l'avis de l'Ecole Doctorale en date du 09 octobre 2023 ;

Vu l'avis de la commission recherche en date du 08 décembre 2023.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	20
Membres présents ayant voix délibérative :	17
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	5
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

En l'absence de Madame Karine WEISS, Directrice de l'Ecole Doctorale n° 583 en co-accréditation avec l'IMT d'Alès, la nomination de Madame Véronique THIREAU, Professeure des Universités rattachée au département Droit, Economie et Gestion et au laboratoire CHROME de l'université de Nîmes, pour assurer l'intérim de la fonction de Directrice de l'ED 583 à compter du 1er février 2024 pour une durée de 6 mois est approuvée.

Fait à Nîmes le 19 janvier 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG